

**Le Greffier**

FJ/MH/sr/157

**Madame Virginie DEFRANG-FIRKET**

Députée wallonne  
route du Condroz, 148A

4121 NEUPRE

Namur, le 17 novembre 2016

Madame la Députée wallonne,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°157 du 26 octobre 2016 que nous adresse ce jour Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement ([www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)).

Je vous prie de croire, Madame la Députée wallonne, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 157 de DEFRANG-FIRKET Virginie

à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

N° :

Réception : 26 octobre 2016

Echéance : 18 novembre 2016

Matière :

**Objet :** la sécurisation d'axes de circulation dangereux à Neupré

### Question écrite

Début septembre 2016, le marquage au sol utilisé pour un radar fixe a été refait sur la route du Condroz à Neupré.

Au moment de déposer cette question, le radar situé sur cette route dangereuse et détruit plusieurs mois auparavant n'avait cependant toujours pas été remplacé. Quand celui-ci sera-t-il remis en état ?

Les autorités communales auraient également reçu confirmation des services de Monsieur le Ministre de la possibilité de mettre une portion de cette voirie en zone 70km/h.

Cependant, les panneaux se feraient toujours attendre. Quand ceux-ci seront-ils installés ou mis à la disposition de la commune de Neupré ?

En outre, les îlots centraux sont très mal entretenus (piquets jaunes détruits, mauvaises herbes,...) et donnent une mauvaise image de la commune traversée par cette voirie régionale. Quand seront-ils nettoyés ?

Par ailleurs, j'ai déjà interrogé Monsieur le Ministre sur les projets de ronds-points, d'ailleurs intégrés dans son plan Infrastructures 2016-2019 pour un montant de deux fois 500.000 euros (« Sécurisation du carrefour Chênes Madame » et « Sécurisation du carrefour 7 Fawes »).

Un calendrier est-il désormais établi pour ces projets ?

La date de 2019 correspond-elle à la deadline pour la fin des travaux ou pour la liquidation des subsides ?

Comment ces projets seront-ils financés sachant qu'ils coûteront bien davantage que les 500.000 euros budgétés dans le plan Infrastructures ?

Ensuite, en réponse à une question écrite que je lui adressais le 25 novembre 2015 au sujet de la « sécurisation de la chaussée de Marche à Neupré », Monsieur le Ministre m'indiquait que ses services « ont rencontré il y a quelques semaines le Bourgmestre afin d'évoquer l'installation d'un radar préventif (à charge de la commune) sur ce tronçon ». Où en est-on dans ce dossier ? Ce radar préventif sera-t-il installé ? Dans quels délais ?

Enfin, le 18 mai dernier, j'interrogeais déjà Monsieur le Ministre sur la sécurisation du carrefour de

Plainevaux sur la route du Condroz.

Dans sa réponse, il m'indiquait, entre autres, que « la sécurisation de ce carrefour sera rediscutée lors de la prochaine CPSR (Commission provinciale de sécurité routière) afin d'évaluer les derniers aménagements effectués et de voir si d'autres doivent être envisagés ».

Une nouvelle CPSR s'est-elle tenue ?

A-t-elle pu faire le point sur ce dossier et évaluer les derniers aménagements effectués ? Qu'en est-il ressorti ? De nouveaux aménagements de sécurité sont-ils d'ores et déjà planifiés ? Le cas échéant à quelle échéance ?

Monsieur le Ministre m'indiquait également que « la signalisation sur place, après investigations, sera améliorée en vue de la rendre plus claire ». Quand cette signalisation sera-t-elle améliorée ? Un calendrier est-il d'ores et déjà prévu ?

## Réponse

À l'heure actuelle, le radar sur la N63 à Neupré n'a pas encore été remis en état. Les démarches nécessaires à sa remise en service sont en cours et devraient aboutir dans les prochaines semaines.

Fin 2015, la modification de la limitation de vitesse a été discutée en Commission provinciale de Sécurité routière de la Zone de Police SERAING-NEUPRE. Il a été décidé de ramener à 70km/h la vitesse entre le carrefour avec la N639 et l'entrée dans l'agglomération, et ce en attendant les aménagements du carrefour des « 7 Fawes ». Ces nouveaux panneaux seront installés dans les prochaines semaines.

Les projets de ronds-points prévus au Plan Infrastructures 2016-2019 doivent être terminés pour fin 2019 au plus tard. Actuellement, le calendrier précis de la réalisation de ces deux projets n'est pas encore fixé définitivement, mais mon Administration fera en sorte que le timing final soit bien respecté. Quant au financement des chantiers repris dans le Plan Infrastructures, je rappelle que des moyens budgétaires annuels restent encore disponibles, tant pour la DGO1 que pour la SOFICO, et qu'ils peuvent permettre un dépassement éventuel de l'estimation budgétaire d'un dossier repris dans le Plan Infrastructures. Je précise en outre qu'un budget non négligeable de 2,5 millions euros est également prévu au Plan Infrastructures pour sécuriser et réhabiliter la route du Condroz (N63) sur Nandrin et Neupré. Par ailleurs, il ne s'agit nullement de subsides dans le cadre des chantiers routiers sur voiries régionales.

Concernant l'entretien des ilots sur toute la N63 (Seraing-Neupré-Nandrin), celui-ci est réalisé par mes services au moins une fois par an, auquel se rajoutent des opérations localisées et ponctuelles si nécessaire. Je rappelle toutefois que, la pulvérisation étant dorénavant interdite, toutes ces opérations sont devenues manuelles. Dès lors, il n'est pas aisé de conserver des ilots impeccables toute l'année, surtout le long d'une route bordée de zones agricoles.

Concernant la chaussée de Marche à Neupré, une demande de radar répressif a effectivement été reçue courant 2015. Toutefois, n'étant pas une Zone à moyen ou à haut risque, son placement n'a pas été retenu. Par contre, le dossier de mise en place d'un radar préventif est en cours de finalisation et les conclusions devraient m'être apportées prochainement.

En ce qui concerne la sécurisation du carrefour à feux de Plainevaux, du marquage au sol a bien été réalisé, fin 2014, notamment pour clarifier les mouvements aux feux. En outre, la signalisation sera renforcée début 2017. Par ailleurs, suite à un accident, une armoire électrique alimentant le carrefour a été détruite, ce qui a induit un problème d'éclairage. Mon administration a commandé le matériel déficient et dès que celui-ci sera disponible, la Commune de Neupré sera prévenue de la date d'intervention.

Enfin, de façon générale, les dossiers liés à la signalisation à mettre en place sur la Commune de Neupré sont pratiquement prêts. Dès que le projet d'arrêté ministériel sera rédigé, la procédure sera lancée. Cela devrait être réalisé dans les prochaines semaines par mes services.